



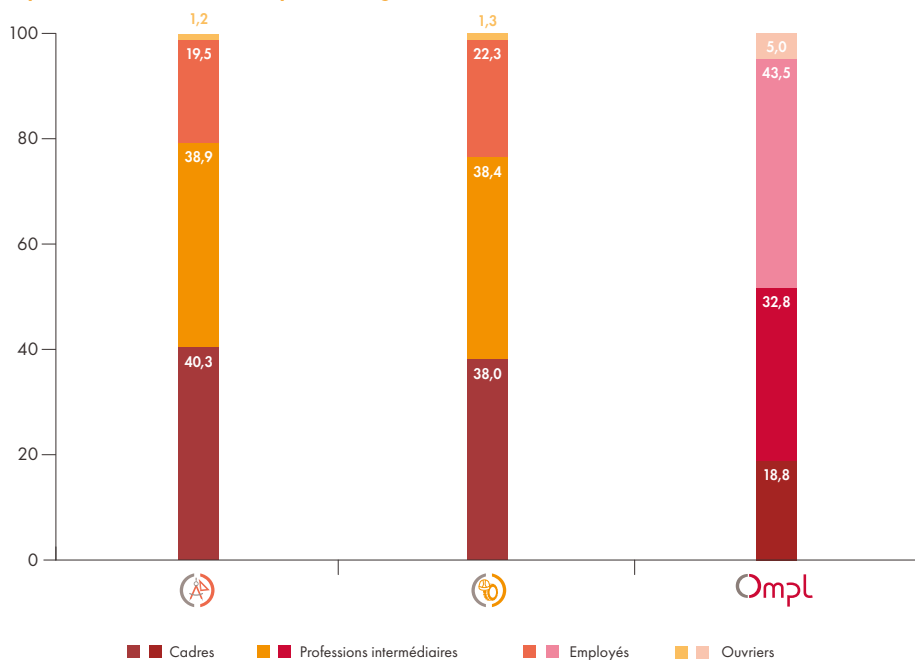
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la **DADS** fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



PRÉPONDÉRANCE DES CADRES

- Les cadres sont bien représentés : 40,3 % contre 38,0 % pour le secteur.
- La proportion de professions intermédiaires est également importante (38,9 %) et dépasse la part observée pour l'ensemble du secteur (38,4 %).
- Le taux d'employés est inférieur à celui du secteur (19,5 % contre 22,3 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux.

Répartition des salariés par catégorie sociale (%)



Source : Insee, DADS 2019.



Catégorie sociale : la catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « **professions intermédiaires** » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches professionnelles des professions libérales l'appellation « **ouvriers** » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



Entreprises d'architecture



88,9 % DES SALARIÉS DANS 15 PROFESSIONS

La PCS-ESE (nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles des employeurs privés et publics) de l'INSEE sert aux employeurs pour codifier la profession de leurs salariés dans les enquêtes statistiques, les déclarations et les formulaires administratifs.

Dans la branche, deux professions regroupent 56,6 % des salariés :

- les architectes salariés (29,2 %) ;
- les dessinateurs en bâtiment, travaux publics (27,4 %).

Ventilation des principaux effectifs salariés par PCS détaillées

Type de métier	PCS-ESE	2016		2019	
		Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)
Exercice total du métier	382b - Architectes salariés	10 365	28,4	12 146	29,2
Exercice partiel du métier	481a - Conducteurs de travaux (non cadres)	309	0,8	435	1,0
	472c - Métreurs et techniciens divers du bâtiment et des travaux publics	711	2,0	719	1,7
	472a - Dessinateurs en bâtiment, travaux publics	10 754	29,5	11 416	27,4
	465a - Concepteurs et assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration	384	1,1	573	1,4
	382c - Ingénieurs, cadres de chantier et conducteurs de travaux (cadres) du bâtiment et des travaux publics	415	1,1	502	1,2
	382a - Ingénieurs et cadres d'étude du bâtiment et des travaux publics	1 502	4,1	1 370	3,3
Soutien au métier	542a - Secrétaires	3 570	9,8	2 901	7,0
	461c - Secrétaires de niveau supérieur (non cadres, hors secrétaires de direction)	271	0,7	542	1,3
	461b - Secrétaires de direction, assistants de direction (non cadres)	677	1,9	831	2,0
Soutien à l'entreprise	564b - Employés des services divers	823	2,3	1 593	3,8
	543h - Employés administratifs non qualifiés	473	1,3	516	1,2
	543g - Employés administratifs qualifiés des autres services des entreprises	1 560	4,3	2 116	5,1
	543b - Employés qualifiés des services comptables ou financiers	464	1,3	433	1,0
	373d - Cadres des autres services administratifs des petites et moyennes entreprises	727	2,0	909	2,2

Source : Insee, DADS 2016-2019.

Seules les PCS-ESE regroupant plus de 1 % des salariés en 2019 sont comptabilisées.



Exercice total du métier : salariés dont le diplôme permet d'exercer l'ensemble des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (architectes salariés, experts en automobile salariés, médecins salariés, chirurgiens-dentistes salariés, pharmaciens salariés, vétérinaires salariés, huissiers de justice salariés, commissaires-priseurs salariés, mandataires et administrateurs judiciaires salariés, avocats salariés...).

Exercice partiel du métier : salariés dont la certification permet d'exercer une partie des tâches propres à l'activité libérale de l'entreprise (préparateurs en pharmacie, juristes, techniciens de laboratoire, dessinateurs en bâtiments...).

Soutien au métier : salariés réalisant des tâches en soutien de l'activité libérale (assistantes dentaires, auxiliaires vétérinaires, assistantes juridiques, secrétaires, ouvriers qualifiés...).

Soutien à l'entreprise : salariés réalisant des tâches en soutien à l'activité de l'entreprise (comptables, standardistes, employés administratifs, chargés des ressources humaines...).

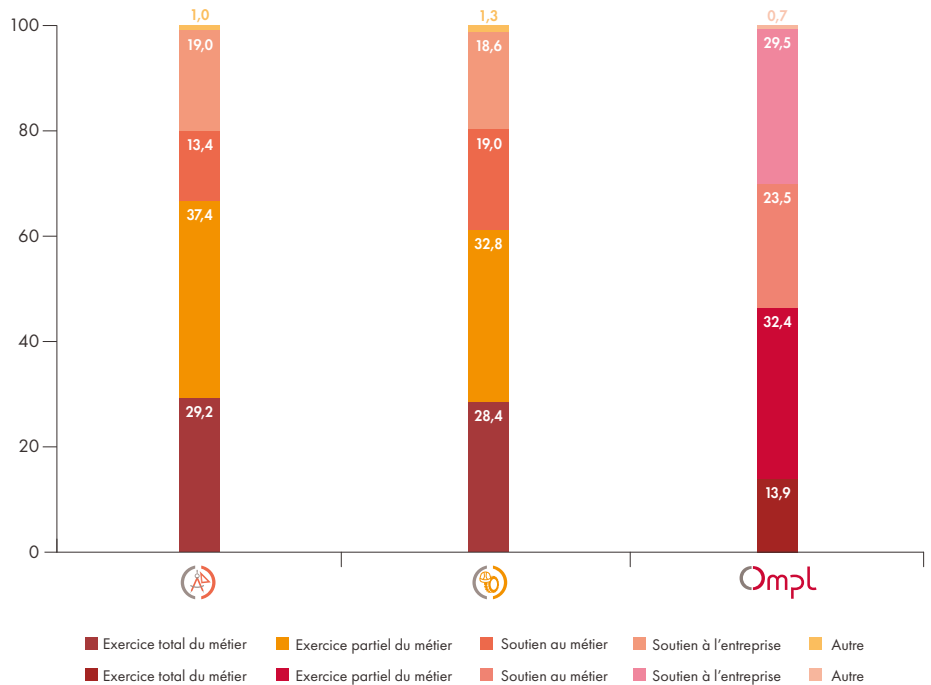


EMPLOIS ORGANISÉS AUTOUR DU MÉTIER

66,6 % des salariés de la branche réalisent des tâches propres à l'activité libérale (exercice total ou partiel du métier).

Ils sont 37,4 % à exercer une partie du métier.

Répartition des salariés par type de métier (%)



Source : Insee, DADS 2019.

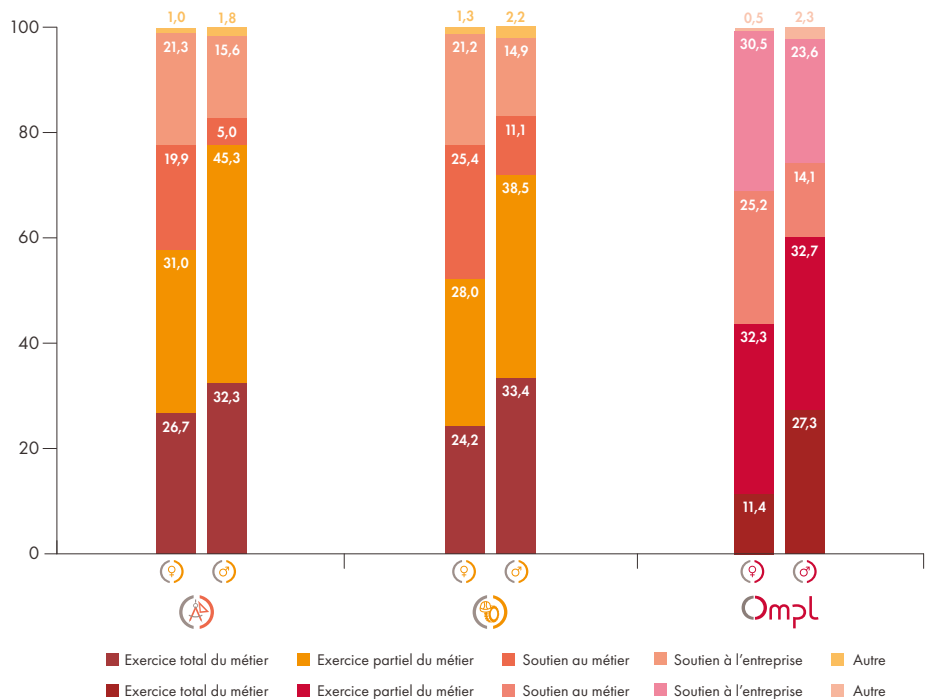


MÉTIER S GENRÉS

Les emplois de la branche sont en prise directe avec le métier de l'entreprise (exercice total ou partiel du métier par les salariés).

Néanmoins, un effet du genre existe : 57,7 % des femmes exercent un emploi de ce type contre 77,6 % des hommes.

Répartition des salariés par type de métier et genre (%)



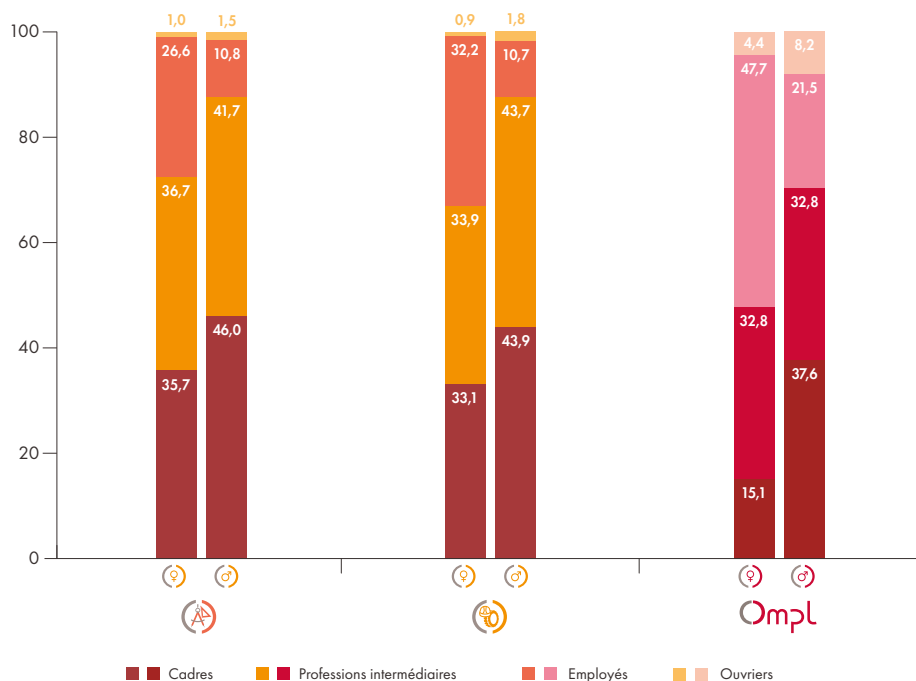
Source : Insee, DADS 2019.



FEMMES PLUS SOUVENT EMPLOYÉES

Pour les femmes de la branche, la part des employées est relativement importante. Elle atteint 26,6 % contre 10,8 % seulement pour les hommes.

Répartition des salariés par catégorie sociale et genre (%)



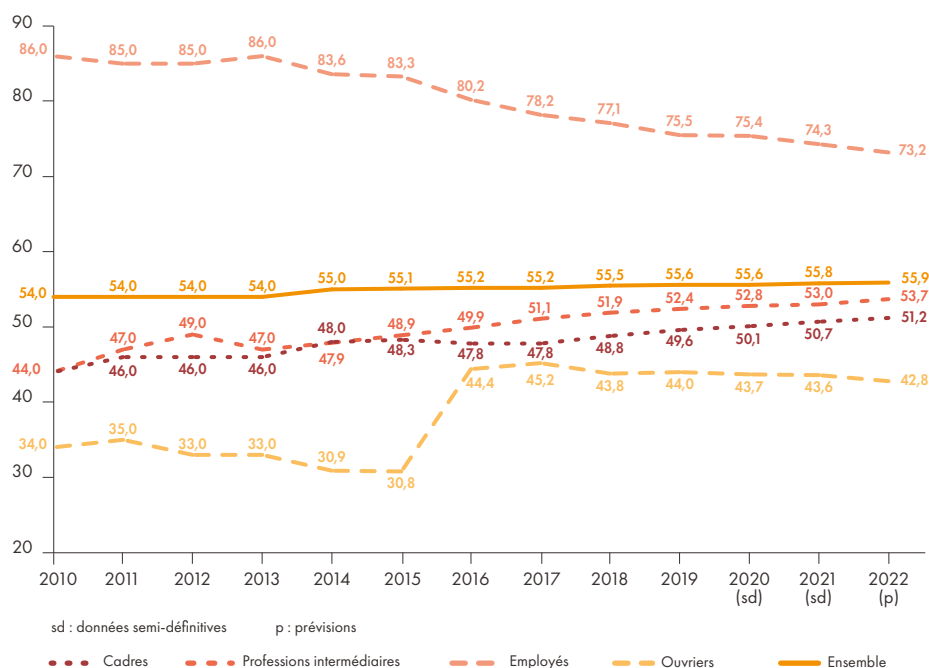
Source: Insee, DADS 2019.



LÉGÈRE PROGRESSION DU TAUX DE FÉMINISATION

Par rapport à 2010, la part des femmes dans l'emploi de la branche tend à augmenter jusqu'en 2019. Elle progresse de 1,6 point. Les prévisions pour les années 2020 à 2022 laissent envisager le maintien de cette tendance. Dans le détail, la féminisation des employés tend néanmoins à reculer (- 12,8 points). En revanche, elle progresse dans les autres catégories sociales et notamment les cadres (+ 8,4 points)

Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)



Source: Insee, DADS 2010-2019, estimations.





DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie de manière notable d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est maximale pour le Centre-Val de Loire (26,4 %), mais son minimum est atteint pour la Corse (15,6 %).

Répartition des salariés par catégorie sociale et région (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé
Auvergne-Rhône-Alpes	41,9	39,7	17,5	0,9	0,0
Bourgogne-Franche-Comté	33,9	43,3	22,5	ND	0,4
Bretagne	28,9	48,8	21,6	0,7	0,0
Centre-Val de Loire	30,8	41,2	26,4	1,6	0,0
Corse	44,9	38,0	15,6	ND	1,5
DOM	34,0	38,4	25,0	2,6	0,0
Grand Est	39,3	39,3	20,5	0,8	0,0
Hauts-de-France	42,3	34,2	22,2	1,3	0,0
Île-de-France	47,5	34,4	16,5	1,5	0,0
Normandie	35,4	41,4	21,9	1,3	0,0
Nouvelle-Aquitaine	34,6	43,0	21,6	0,9	0,0
Occitanie	32,5	41,4	24,8	1,3	0,0
Pays de la Loire	32,0	46,7	20,6	0,7	0,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	38,6	39,0	20,9	1,5	0,0
	40,3	38,9	19,5	1,2	0,0
	38,0	38,4	22,3	1,3	0,0
Ompl	18,8	32,8	43,5	5,0	0,0

Source : Insee, DADS 2019.

ND : non déterminé pour cause de secret statistique.